

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 4 mai 2020
Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/05/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/05/2020
(accusé de réception du 13/05/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Actions menées par la commune de Quimper face à la crise liée à l'épidémie de Covid-19

—————
Depuis début mars 2020 et de façon renforcée depuis le début du confinement le 17 mars dernier, la Ville de Quimper a mis en œuvre de nombreuses actions qu'il y a lieu de présenter pour information au conseil municipal.

La ville de Quimper a répondu à l'urgence sanitaire et aux besoins des familles, usagers et établissements divers depuis début mars pour certaines actions, et plus précisément depuis le 17 mars dernier, date de début du confinement. Ces actions concernent différents secteurs d'intervention.

1. En matière d'action sociale et de solidarité

En matière d'urgence sociale, l'hôtel social a maintenu l'hébergement pour les personnes accueillies avant le confinement; tout comme l'accueil social, maintenu également tout en fermant la salle collective et en apportant des réponses individualisées, assurant ainsi la meilleure sécurité sanitaire aux résidents.

Les point santé et point hygiène sont restés ouverts le matin, avec présence d'infirmières de l'équipe mobile, en support sur la structure ou à la rue.

Le restaurant social a assuré la distribution de paniers repas tous les midis pour les personnes hébergées et les publics à la rue, ainsi que des repas chauds le soir pour les hébergés.

L'épicerie sociale a appliqué une procédure spécifique de délivrance de colis alimentaire sur orientation d'un travailleur social.

En matière d'insertion par le logement, l'ensemble des dispositifs logement (pensions de famille, CHRS Le Relais...) a bénéficié d'astreintes téléphoniques, visites et passages réguliers des équipes de travailleurs sociaux qui ont permis de maintenir un lien de proximité.

La Commission consultative continue d'instruire les dossiers de demande d'aide par voie dématérialisée.

Au sein des Ehpad (de compétence de Quimper Bretagne Occidentale), dès le 9 mars 2020, les plans bleus ont été mis en œuvre et les process de travail ont été adaptés afin d'assurer la sécurité et la continuité de prise en charge des résidents. Les établissements ont été fermés et les visites des familles interrompues, la communication avec les familles étant maintenue grâce aux appels téléphoniques, à l'outil Skype mais aussi à la mise en place de l'action papot'âge, en collaboration avec l'ARPAQ (des bénévoles formés de l'ARPAQ appellent par téléphone des résidents sans famille ou désirant tout simplement papoter). Ces appels en EHPAD via bénévoles se font aussi en breton quand le résident le souhaite. À noter aussi, la mise en place de séquences d'échanges musicales avec Jean-Christophe Spinozi avec rediffusion sur Tebeo.

Depuis le 27 avril, les visites des familles sont à nouveau acceptées, sous certaines conditions afin d'assurer la sécurité des résidents.

En matière de maintien à domicile, le portage de repas a reçu une trentaine d'inscriptions supplémentaires depuis le début de la crise. Les usagers ont été contactés régulièrement pour évaluer leurs besoins et les informer que toutes les interventions concernant le ménage étaient annulées, sauf pour les situations critiques.

Au sein du CLIC intercommunal (de compétence QBO), les personnes inscrites sur la liste des personnes vulnérables de la ville de Quimper ont été contactées trois fois par téléphone à intervalle régulier depuis le début de la crise.

Un appel à volontariat a par ailleurs été réalisé auprès de la population afin de soutenir des personnes fragiles et/ou isolées. Une liste de volontaires bénévoles a également été dressée et composée des membres des conseils de quartier, de la Réserve communale, des « Voisins Solidaires » et des organisateurs 2019 de « Voisins en fête ». 61 personnes se sont portées volontaires dans ce cadre et sont intervenues tant auprès de personnes âgées pour faire leurs courses et aller à la pharmacie, que pour récupérer des aides alimentaires pour des personnes en grande précarité, ou encore pour assurer un lien téléphonique régulier.

La collectivité a par ailleurs accompagné l'installation de la maison médicale dédiée COVID dans la MPT d'Ergué Armel en réalisant les aménagements nécessaires.

2. Sur le secteur de l'Enfance et de la Petite Enfance :

Un accueil des enfants des personnels prioritaires a été organisé au sein de deux crèches de l'agglomération (Quimper et Briec) pour 10 à 15 enfants/jour et auprès de quelques assistantes maternelles et dans les locaux de trois écoles publiques pour 35 enfants /jour en moyenne.

Les familles bénéficiaires du Dispositif de Réussite Éducative sur le quartier de Penhars ainsi que les familles accueillies dans les structures de la petite enfance ont fait l'objet d'un accompagnement personnalisé.

Les familles bénéficiant d'un tarif de restauration inférieur à 1 euro ont reçu une aide alimentaire, distribuée individuellement sous forme de bons d'achat exclusivement alimentaires. Ce sont ainsi 350 familles qui ont été concernées.

Ces mêmes familles bénéficieront de la gratuité des repas à la cantine pour leurs enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire, à compter de la réouverture des écoles.

3. Concernant les autres services à la population

L'accueil du public en mairie est assuré par téléphone et a permis d'apporter une réponse adaptée à la population face aux multiples interrogations et pour l'informer sur l'organisation mise en place sur notre territoire face à la situation d'urgence sanitaire.

L'état civil est resté ouvert au public, seulement sur rendez-vous et pour assurer uniquement les impératifs légaux : principalement les actes de naissances, reconnaissances, actes de décès et transcriptions. Les possibilités de mariage ont été limitées aux hypothèses de mariages in extremis et de départ en mission des militaires.

Les cimetières ont été fermés au public dans un premier temps à l'exception de l'organisation des inhumations. Les cérémonies ont été suspendues au crématorium ; les plus proches parents du défunt pouvant néanmoins être associées au départ du cercueil. La Ville a obtenu ensuite l'accord de la préfecture pour l'ouverture des cimetières.

Masques

Suite à un appel à des bénévoles face à la pénurie de masques, la collectivité a fourni tissu, élastiques et patron afin de confectionner des masques pour les agents et la population.

Par ailleurs, QBO a procédé à la commande de 100 000 masques destinés à la population de son territoire.

4. L'accompagnement des activités économiques

Le maire de Quimper a sollicité le préfet du Finistère afin de pouvoir rouvrir les halles et les marchés alimentaires de Quimper. Le préfet a ainsi autorisé l'ouverture par dérogation des halles et deux marchés sur trois (marché bio de Kerfeunteun et marché du Steir) afin de permettre de fournir à la population des produits frais notamment.

Un arrêté préfectoral précise les conditions dans lesquelles ces marchés sont autorisés afin que les mesures d'hygiène puissent être assurées : un nombre de personnes limité dans l'enceinte des halles et des marchés, barriérage, distanciation entre échoppe, entre

files d'attente des clients, médiation auprès des usagers, protection des denrées sur les étals notamment.

Les entreprises du territoire sont accompagnées dans les démarches à accomplir pour bénéficier de mesures exceptionnelles mises en œuvre par l'État, la Région, les organismes d'appui aux entreprises et la collectivité.

Dès le 20 mars, une première série de mesures a été annoncée par la collectivité en complément de celles de l'État et de la Région. Une deuxième série d'aides a été développée pour faire face à cette crise et soutenir les entreprises, notamment la mise en place du *Fonds Résistance Bretagne* et des mesures spécifiques à la ville de Quimper.

Les entreprises locales ont largement facilité et contribué à la distribution et la fabrication de d'équipements de protection individuelle (EPI), pour les EPHAD notamment, et pour les entreprises et associations qui préparent la reprise.

En quelques jours, la Ville / QBO a pu obtenir gracieusement et gérer la distribution de près de 1000 litres de solution hydro-alcoolique, 10 000 masques chirurgicaux (besoin mensuel des EHPAD), 1 000 visières, 2 000 sacs pour la distribution des colis de la banque alimentaire.

Les différentes mesures relatives au secteur économique sont détaillées dans le rapport n°3, notamment celle relative au stationnement sur voirie, en soutien au commerce de centre-ville.

5. Sur le réseau de transports collectifs

Dès le 15 mars des mesures de précaution ont été engagées sur le réseau QUB par l'isolement de la cabine conducteur et montée par la porte arrière des usagers, par la suppression de la vente des titres à bord des bus et le nettoyage des bus avec du virucide.

Puis l'offre de transports a été adaptée, dans un premier temps en lien avec la fermeture des établissements scolaires, puis le 18 et 23 mars afin de garantir un service minimum sur les lignes régulières du réseau. En parallèle, l'offre handiQUB, à destination des personnes à mobilité réduite a été maintenue pour assurer les transports de première nécessité.

Un service « QUB senior » a été ensuite mis en place pour permettre aux plus de 75 ans de disposer d'une offre gratuite de transport à la demande. Enfin, un renforcement des lignes A et B a été proposé pour ne pas dépasser 15 à 20 usagers par bus.

Des mesures exceptionnelles sont d'ores et déjà mises en place, en fonction du profil des usagers :

- Pour les clients en abonnement mensuel du mois de mars 2020 : la validité du titre est prolongée jusqu'à fin mai 2020, sans recharger un nouveau contrat ;
- Pour les abonnés annuels QUB en prélèvement automatique : les échéances du mois d'avril et mai 2020 ne seront pas prélevées ;

- Pour les abonnés annuels QUB ayant déjà payé en intégralité leur contrat : un remboursement (en bon d'achat) sera adressé au client en faisant la demande à l'issue de la période de confinement via un formulaire en ligne bientôt disponible sur www.qub.fr ;
- Pour les abonnés VéloQUB ayant un contrat en cours de validité : cet abonnement est prolongé jusqu'à fin mai 2020 ;
- Pour les clients occasionnels, une gratuité est appliquée en avril et mai.

6. En matière de collecte de déchets

Depuis le début du confinement, la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif a fonctionné en mode normal et l'intégralité des tournées a été assurée. La collecte sélective a également été maintenue malgré la fermeture du centre de tri dans un 1^{er} temps et sa réouverture le 20 avril.

Les déchèteries de Quimper Est, Quimper Nord, Ergué-Gabéric et Briec ont été fermées pour répondre aux décisions gouvernementales au public dans un premier temps, puis ont ouvert sur demande de QBO auprès du Préfet le 22 avril aux heures habituelles. Les déchèteries de Pluguffan et Guengat restent fermées pour l'instant, mais leur réouverture est envisagée dès que ce nouveau dispositif sera stabilisé. Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie a été maintenu.

Le service de propreté urbaine a été maintenu. L'objectif du dispositif est le maintien de la salubrité : dépôts sauvage, vidage des corbeilles, nettoyage des points d'apport volontaire. Ce dispositif a été renforcé récemment pour palier à l'accumulation de déjections canines.

Il va être par ailleurs proposé d'exonérer de la redevance spéciale les établissements qui n'ont pas bénéficié du service de ramassage des déchets pendant la durée du confinement. Cette redevance spéciale, perçue habituellement en deux fois, ne sera perçue qu'en une seule fois début 2021, et ne sera facturée que 9 mois sur 12 pour les établissements qui ont été fermés.

7. Les services liés à la culture et au sport

L'exposition actuelle du musée des beaux-arts a été prolongée jusqu'à l'automne alors que sur le site de la ville, des activités ludiques sportives, culturelles, éducatives à faire à la maison ont été proposées tout comme l'accès à des expositions virtuelles et au fond des médiathèques.

L'ensemble de ces actions a constitué une implication et un effort importants de la part des services, qui sont accompagnés par la direction des ressources humaines.

Le plan de continuité des activités, énoncé le 16 mars, a été mis en œuvre dès le 17 mars. Ce document recense, direction par direction, les missions essentielles à la continuité du service public.

Ainsi, tous les services de la collectivité ont continuellement adapté leur fonctionnement pour tenir compte des contraintes sanitaires, des besoins de la population, de la parution des ordonnances et des arrêtés préfectoraux.

Mise en place avant le confinement, une cellule de crise s'est réunie quotidiennement pendant les premières semaines ayant suivi le 16 mars, et se tient désormais 3 fois par semaine.

Les différentes structures concernées par le maintien de leurs activités ont été accompagnées par la direction des ressources humaines dans les mesures à mettre en place (sensibilisation aux gestes barrières, réorganisation de plannings pour limiter les croisements de personnes et la présence sur site, réalisation de protocoles de nettoyage) ; cette organisation a été formalisée dans un document unique.

Le service Prévention de la direction des ressources humaines assure la gestion et la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI). Des équipements adaptés aux missions de chacun sont fournis aux agents (masques tissus, chirurgicaux, visières...) via un approvisionnement hebdomadaire, et le stock est suivi en temps réel pour prévenir les ruptures d'approvisionnement chez les fournisseurs. De nombreux protocoles sont réalisés pour accompagner et sécuriser les agents à faire face aux différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la réalisation de leurs missions.

D'autres mesures assurant la protection des agents et des usagers sont actuellement en cours de mise en place, telles que l'installation d'hygiaphones sur les postes accueillant du public, lorsque la configuration des locaux le permet. Depuis le début du confinement, un accompagnement psychologique est proposé à l'ensemble des agents de la collectivité.

La Direction des ressources humaines centralise les informations relatives aux différentes situations administratives dans lesquelles se trouvent les agents, entre présence sur le site de travail, télétravail, et autorisations d'absences pour garde d'enfant, pour raisons de santé, ou pour chômage technique.

La Direction communautaire des systèmes d'information a adapté les infrastructures techniques pour permettre à 460 agents de télétravailler, et équiper le parc en outils de travail collaboratif tels que Skype.

Afin de tenir compte de la durée de la crise, il a été décidé la prise de congés pour l'ensemble des agents de la collectivité, le nombre minimum de jours à poser étant fonction du nombre de jours de congé dont dispose l'agent sur une année civile.

Une communication hebdomadaire à destination des agents propose des conseils, la présentation de l'organisation en place dans les différents services mobilisés, et la mise en

avant des initiatives de certains services (sports, culture, enfance...). Un espace dédié a également été créé dans l’Intranet.

Le dialogue social se poursuit depuis le début de la crise, à travers des échanges réguliers avec les organisations syndicales par visio-conférence.

L’élaboration d’un plan de reprise des activités est actuellement en cours, en vue du déconfinement annoncé le 11 mai prochain ; il sera présenté le 5 mai lors d’un *comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail* (CHSCT).

Le conseil municipal prend acte de ces informations.